

Communication Financière

Résultats au 31 Décembre 2015

R I S M 

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT & PROPRIÉTAIRE HÔTELIER

SOFITEL
LUXURY HOTELS


pullman
HOTELS AND RESORTS


M
GALLERY
HOTELS & RESORTS


NOVOTEL
HOTELS


Sofitel
NOVOTEL


Mercure


ibis
HOTELS


ibis
budget
HOTELS

 ACCOR

PRINCIPES COMPTABLES

CADRE GENERAL

Les comptes consolidés de Risma pour l'exercice sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS, telles qu'adoptées par l'union européenne.

Ces comptes présentent en données comparatives l'année 2013 et l'année 2014 dans leur ensemble établis selon le même référentiel comptable.

NORMES ET INTERPRÉTATIONS APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2014 :

Les textes publiés par l'IASB qui entrent en vigueur de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2014 n'ont pas d'incidences sur les comptes consolidés du Groupe. Il s'agit des textes suivants :

- **Amendement à IFRS 1** « Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fixes pour les nouveaux adoptants ». Ce texte, concernant les premiers adoptants aux IFRS, est par conséquent sans effet sur les exercices publiés.
- **Amendement à IFRS 7** « Informations à fournir : Transferts d'actifs financiers » : cet amendement a pour objectif d'améliorer la compréhension d'opérations de transfert d'actifs financiers (par exemple, des titrisations), y compris la compréhension des effets éventuels de tout risque qui demeurerait dans l'entité qui a transféré les actifs. Cet amendement impose également de fournir des informations complémentaires si un montant disproportionné d'opérations de transfert est réalisé aux alentours de la fin de la période de reporting. Le Groupe RISMA ne procédant pas à des opérations de transfert d'actifs financiers, cet amendement est sans effet sur les comptes du Groupe.
- **IFRS 13** « Evaluation à la juste valeur »
- **IFRIC 20** « Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mise en ciel ouvert »

EVALUATION DE L'IMPACT POSSIBLE SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE RISMA DES FUTURES NORMES, AMENDEMENTS DE NORMES ET INTERPRÉTATIONS

Le groupe Risma n'a pas choisi d'appliquer de façon anticipée les normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés ou en cours d'adoption au 31 décembre 2014 et dont la date de mise en application est postérieure au 31 décembre 2014 :

		Date d'application « exercice ouvert à partir du »	Evaluation de l'impact possible sur les états financiers consolidés de Risma au cours de la première période d'application
Amendement à IAS 32	« Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers »	01/01/2014	Aucun impact majeur sur les comptes consolidés du Groupe n'est anticipé à ce stade
Amendement à IAS 27	« Etats financiers individuels »	01/01/2014	
Amendement à IAS 28	« Participation dans des entreprises associées et dans des »	01/01/2014	
IFRS 9	« Instruments financiers : classification et évaluation »	01/01/2015	
Complément à la norme IFRS 9	« Instruments financiers : classification et évaluation »	01/01/2015	

IFRS 10	« Etats financiers consolidés »	01/01/2014	La norme IFRS 10 définit un modèle unique d'analyse du contrôle, base de la consolidation par intégration globale, qui comprend trois éléments : le pouvoir, l'exposition au rendement et la capacité d'utiliser le pouvoir afin d'influer sur les rendements. Des travaux sont actuellement en cours afin de déterminer les éventuels impacts de cette nouvelle norme. Cependant, aucun impact majeur sur les comptes consolidés du groupe n'est anticipé à ce stade
IFRS 11	« Accords conjoints »	01/01/2014	La norme IFRS 11 supprimant la méthode de l'intégration proportionnelle pour la comptabilisation des entités sous contrôle conjoint, le groupe sera amené à comptabiliser ces entités selon la méthode de mise en équivalence si le contrôle conjoint est toujours justifié, à partir du 1 ^{er} janvier 2013 avec la présentation d'un comparatif sur l'exercice précédent.
IFRS 12	« Information à fournir sur les participations dans les autres entités »	01/01/2014	Aucun impact majeur sur les comptes consolidés du Groupe n'est anticipé à ce stade
IAS 9 Révisée	« Avantage du personnel »	01/01/2014	Les modifications apportées à la norme IAS 19 visent, entre autre, à éliminer la possibilité de différer la comptabilisation de tout ou partie des écarts actuariels (méthode du corridor), à préciser la présentation des variations de la valeur de l'engagement net et à améliorer l'information à fournir en annexes. Risma n'ayant pas opté pour la méthode du corridor pour la comptabilisation des écarts actuariels, les impacts attendus ne devraient pas être significatifs.

PREMIÈRE ADOPTION DES IFRS

Il convient de rappeler les options prises par le groupe Risma dans le cadre de la préparation de son bilan d'ouverture IFRS au 1^{er} janvier 2006 (date de transition aux IFRS pour le groupe Risma), et ce en vertu de la norme IFRS 1 :

- Non-retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004;
- Reclassement en réserves consolidées des écarts de conversion cumulés au 1^{er} janvier 2004 ;
- Non réévaluation des immobilisations corporelles et incorporelles à la date de transition à leur juste valeur.

BASE DE PRÉPARATION DES ETATS FINANCIERS

Les comptes des sociétés consolidées sont retraités afin d'être en conformité avec les principes comptables du groupe Risma.

La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par le groupe Risma qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que des informations données dans les annexes. La direction de Risma revoit ces estimations et hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles.

Les principales estimations et les principaux jugements faits par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs corporels et incorporels, le montant des provisions pour risques ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite, des litiges et des impôts différés.

Les principales hypothèses retenues par le groupe Risma sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers.

En l'absence de normes ou d'interprétations applicables à une transaction spécifique, la direction de Risma fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie Groupe et traduisent la réalité économique des transactions.

A. METHODES DE CONSOLIDATION

Les sociétés dans lesquelles Risma exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Ce contrôle est présumé pour les sociétés dans lesquelles Risma détient plus de 50% des droits de vote.

Les titres des sociétés dans lesquelles Risma exerce une influence notable sont consolidés par mise en équivalence. Cette influence est présumée lorsque Risma détient entre 20 et 50 % des droits de vote.

Les sociétés dans lesquelles Risma a un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Conformément à la norme 27 « Etats financiers consolidés et individuels », seuls les droits de vote potentiels exerçables ou convertibles, sont pris en considération pour apprécier le contrôle. Il n'est pas tenu compte des droits de vote potentiels non immédiatement exerçables ou convertibles, ou soumis à l'occurrence d'un événement futur.

Lors d'une acquisition, les actifs et passifs de la filiale acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les intérêts minoritaires sont évalués pour leur part dans les justes valeurs des actifs et passifs comptabilisés.

B- ECARTS D'ACQUISITION

À l'occasion de la première consolidation des filiales et participations de RISMA, il est procédé, dans un délai n'excédant pas un an, à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs) acquis.

Postérieurement à leur affectation, l'ensemble des écarts d'évaluation suit les règles comptables propres à leur nature.

B. 1. ECART D'ACQUISITION POSITIF

L'écart résiduel éventuel correspondant à l'excédent du coût d'acquisition sur la part de RISMA dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition est inscrit à l'actif du bilan sous la rubrique « Ecarts d'acquisition ».

L'écart d'acquisition provenant de l'acquisition d'une entreprise dans laquelle RISMA exerce une influence notable est inclus

dans la valeur comptable de celle-ci. L'écart d'acquisition provenant de l'acquisition de filiales et d'entités contrôlées conjointement est présenté séparément au bilan.

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises ». Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de dépréciation sont détaillées dans la note 1.D.6. En cas de perte de valeur, la dépréciation constatée au compte de résultat, dans la rubrique dépréciation d'actifs, est irréversible.

B. 2. ECART D'ACQUISITION NÉGATIF

L'écart d'acquisition négatif représente l'excédent de la part du groupe RISMA dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition sur le coût d'acquisition.

L'écart d'acquisition négatif est comptabilisé immédiatement au compte de résultat au cours de la période d'acquisition. Dans la mesure où tout ou partie de l'écart d'acquisition négatif correspond à des pertes et dépenses futures attendues à la date d'acquisition, celui-ci est comptabilisé en produits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel ces pertes ou ces dépenses sont générées.

C- CONVERSION DES OPERATIONS LIBELLEES EN DEVISES

La monnaie de présentation des comptes est le Dirhams. Les transactions réalisées en devises sont converties au taux de change du jour de chacune des transactions.

Les créances et dettes non monétaires à la date de clôture des comptes sont converties au cours de change en vigueur à cette date. Les pertes de change latentes qui en résultent, sont comptabilisées en résultat financier.

D. IMMOBILISATIONS

D.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Conformément à la norme IAS 38, « Immobilisations incorporelles », les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles du groupe RISMA sont à durée de vie définie et sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

D.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient (y compris les frais financiers intercalaires relatifs aux emprunts nécessaires au financement des phases de constructions) moins les amortissements et les pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles en cours de construction sont comptabilisées au coût, diminué de toute perte de valeur identifiée.

L'amortissement de ces actifs commence lorsque les actifs sont

prêts à être utilisés. À partir de la date de mise en service du bien, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composantes, sur leur durée d'utilité :

Constructions : 50 ans (Economique 35 ans)

Installations générales, agencements et aménagements des constructions : 7 à 25 ans

Frais accessoires sur constructions : 50 ans (Economique 35 ans)

Equipements 5 à 15 ans

D.3. COÛTS D'EMPRUNT

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif immobilisé sont incorporés dans le coût de cet actif. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

D.4. CONTRAT DE LOCATION

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les contrats de location qui ont pour effet de transférer substantiellement les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien au preneur (qualifiés de location-financement) sont comptabilisés de la façon suivante :

- les actifs sont immobilisés au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur au commencement du contrat ;
- la dette correspondante est identifiée sur une ligne séparée du bilan ;
- les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette ;
- la charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice ;

Par opposition aux contrats de location-financement, les contrats de location simple font l'objet d'une comptabilisation de la charge de loyers au compte de résultat. Ceux-ci sont constatés en résultat de façon linéaire sur l'ensemble de la durée du contrat de location. Les charges futures de loyers sur les locations opérationnelles sont détaillées en note 6.

D.5. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées, sont classés dans la catégorie « Actifs financiers disponible à la vente » et par conséquent, inscrits à leur juste valeur. Les profits ou les pertes latents sont comptabilisés directement en capitaux propres jusqu'à ce que le titre soit cédé, auquel cas le profit ou la perte cumulé préalablement comptabilisé en capitaux propres est alors inclus dans le résultat net de l'exercice. En cas de perte significative ou prolongé, cette perte donne lieu à la constatation d'une dépréciation non réversible comptabilisée en résultat.

D.6. VALEUR RECOUVRABLE DES IMMOBILISATIONS

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, et au minimum, une fois par an pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et le Goodwill.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles

homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Dans le cadre de l'hôtellerie, l'UGT correspond à l'hôtel. Les écarts d'acquisition sont testés par activité et l'UGT comprend alors les immobilisations corporelles, incorporelles et l'écart d'acquisition. Les immobilisations incorporelles sont quant à elles testées individuellement.

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et des écarts d'acquisition est approchée selon deux phases :

1. Valeur fondée sur un multiple normatif de l'excédent brut d'exploitation (EBE)

Le groupe Risma se positionnant sur un marché à forte tendance capitalistique (forte composante immobilière), ce principe de calcul apparaît comme la meilleure méthode de reconstitution de la juste valeur diminuée des coûts de vente et permet d'approcher au mieux la valeur de réalisation d'un actif en cas de mise en vente.

Dans le cadre des tests effectués par établissement hôtelier, cette méthode consiste à calculer l'EBE moyen des deux dernières années de chaque établissement puis à lui appliquer un multiple en fonction du type d'établissement. A l'issue de ce test, si cette évaluation met en évidence une provision pour dépréciation à comptabiliser, la provision comptabilisée est égale au minimum des deux provisions calculées respectivement en référence à la juste valeur et à la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT testé. La dépréciation est constatée dans le poste « Dépréciation d'actifs ».

REPRISES DES PROVISIONS si un plan de vente a été initié par le management avec un degré d'avancement suffisant.

Cette ligne regroupe par conséquent :

- Les actifs non courants destinés à être cédés ;
- Les groupes d'actifs destinés à être cédés ;
- L'ensemble des actifs courants et non courants rattachables à un secteur d'activité ou à un secteur géographique (c'est-à-dire à une activité non conservée) lui-même destiné à être cédé.

E. STOCKS

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation selon la méthode du coût moyen pondéré.

F. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges payées au cours d'un exercice afférentes aux exercices suivants. Elles comprennent également l'effet de linéarisation des loyers tel que décrit en note 6. Ce poste figure dans les « Autres tiers ».

G. PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, le groupe RISMA a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour restructurations sont comptabilisées lorsque le Groupe a un plan formalisé et détaillé pour la restructuration qui a été notifié aux parties affectées.

H. ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET ASSIMILES

Le groupe Risma offre à ses employés différents régimes de retraite complémentaire, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme.

L'avantage procuré par ce régime est uniquement à cotisations définies.

Pour les régimes à cotisations définies, Risma n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes versées à des organismes extérieurs; la charge qui correspond à ces primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice. C'est le cas de la charge de retraite relative aux sociétés de droit marocain qui est couverte par l'affiliation du personnel aux régimes de retraite en vigueur au Maroc et de la charge d'assurance maladie qui est couverte par la cotisation des salariés actifs.

I. IMPOT DIFFERE

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés. Les effets dus aux changements des taux d'impôts s'inscrivent en compte de résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles sauf si l'impôt différé est généré par un écart d'acquisition non déductible fiscalement ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction, à l'exception de ceux se rapportant aux retraitements des contrats de location-financement.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises sous influence notable ou entreprises conjointes sauf si :

- la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée ; et

- s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les déficits reportables et amortissements réputés différés que dans la mesure où leur récupération sur une durée raisonnable apparaît probable sur la base des dernières prévisions mises à jour.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés ne sont pas actualisés.

J. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et des passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan de RISMA lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

J.1. ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont classés en trois grandes catégories définies par la norme IAS 39 :

- 1- les prêts à des sociétés non consolidées ont été classés dans la catégorie des prêts et créances émis par l'entreprise et sont donc enregistrés au bilan au coût amorti ;
- 2- les obligations et les titres de créances négociables dont la particularité est d'être détenus jusqu'à l'échéance ont été classés dans la catégorie actifs détenus jusqu'à leur échéance et sont donc comptabilisés au bilan au coût amorti;

Pour ces deux catégories, la comptabilisation au coût amorti est équivalente à la comptabilisation au prix d'acquisition, la mise en place de ces placements ne faisant pas l'objet de frais ou de coûts significatifs.

- 3- Les titres de participation non consolidés sont considérés comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont donc comptabilisés au bilan à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en capitaux propres.

J.2. EMPRUNTS BANCAIRES

Les emprunts bancaires sous forme de tirages de lignes de crédit et découverts bancaires portant intérêts sont enregistrés pour les montants reçus, nets des coûts directs d'émission.

K. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse et des soldes bancaires. Ils sont enregistrés à leur juste valeur à chaque date de clôture. Les placements à échéance inférieur à 3 mois sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

L. PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTATS ET DU TABLEAU DE FINANCEMENT

L.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

En application de l'IAS 18, le chiffre d'affaires correspond au montant des ventes de produits et prestations de services liées aux activités ordinaires des sociétés consolidées par intégration globale et par intégration proportionnelle. Il s'agit, lorsque les hôtels sont détenus en propriété ou bien sont exploités via un contrat de location, de l'ensemble des recettes (hébergement, restauration et autres prestations) reçues des clients, et lorsque les hôtels sont managés ou franchisés, de la rémunération

(honoraires de gestion, redevances de franchisé,...) perçue au titre des contrats.

Conformément à la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », l'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net des rabais, remises et ristournes, de la TVA et des autres taxes.

Les ventes de produits sont comptabilisées lors de la livraison et du transfert au titre de propriété.

L. 2. RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le résultat brut d'exploitation comprend les revenus et charges d'exploitation. Celui-ci constitue donc un agrégat de gestion avant coût de détention des actifs (loyers, amortissements et provisions, résultat financier) et quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence.

Le résultat brut d'exploitation sert de base de calcul pour le suivi par la société du taux de transformation et du taux de réactivité.

En cas de variation positive du chiffre d'affaires à périmètre et change constants (à PCC), le taux de transformation se définit ainsi : $\text{Taux de transformation} = (\Delta \text{RBE à PCC} / \Delta \text{CA à PCC})$.

En cas de variation négative du chiffre d'affaires à périmètre et change constants (à PCC), le taux de réactivité se définit ainsi : $\text{Taux de réactivité} = 1 - (\Delta \text{RBE à PCC} / \Delta \text{CA à PCC})$.

L.3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT

Ce solde comprend le résultat des opérations des différents métiers du Groupe ainsi que celui de leur financement. Le résultat financier ainsi que la quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence font partie intégrante du résultat opérationnel du Groupe dans la mesure où ils contribuent au critère de performance sur lequel l'entreprise communique auprès des investisseurs. Cet agrégat est, par ailleurs, utilisé comme référence pour la définition des rémunérations au niveau du Groupe et plus particulièrement pour celles des dirigeants dans la mesure où il reflète la performance économique de chaque activité y compris les charges liées au financement des activités hôtelières.

L.4. DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

La ligne Dépréciation d'actifs comprend l'ensemble des provisions pour dépréciation comptabilisées suite à l'application de la norme IAS 36, « Dépréciation d'actifs ».

L.5. RÉSULTAT DE LA GESTION DES AUTRES ACTIFS

Le résultat de la gestion des autres actifs est constitué de plus ou moins-values de cession des autres actifs immobilisés hors patrimoine hôtelier, des provisions, et des pertes et gains non opérationnels. Ces éléments ne sont pas directement liés à la gestion courante.

L.6. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Il est présenté selon la même structure que celle utilisée pour la gestion interne du Groupe et isole, d'une part, les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, d'autre part les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement et enfin les flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Les ressources ou emplois provenant des activités opérationnelles incluent :

- la marge brute d'autofinancement avant éléments non récurrents après variation des impôts différés et plus-value de cession d'actifs ;
- les encaissements ou décaissements liés aux éléments non récurrents ;
- la variation du besoin en fonds de roulement.

Les ressources ou emplois provenant des activités d'investissement incluent :

- les investissements sur actifs existants (IAE) dont l'objet est le maintien ou le renouvellement d'actifs existants au 1er janvier de chaque exercice, nécessaires à une exploitation normale ;
- les investissements de développement relatifs à la constitution de nouveaux actifs ;
- les produits des cessions d'actifs.

Les ressources ou emplois provenant des activités de financement incluent :

- les variations de capital ;
- les variations des dettes et emprunts.

M. CALCUL DU RESULTAT PAR ACTION

Les règles et méthodes comptables employées pour le calcul du résultat net par action et du résultat net dilué par action, sont conformes à la norme IAS 33, « Résultat par action ».

N. AUTRES INFORMATIONS

La notion d'actifs et de passifs courants s'entend pour des actifs et passifs que l'entité s'attend à pouvoir réaliser ou régler :

- soit dans le cadre du cycle normal de son exploitation ;
- soit dans les douze mois suivant la date de clôture.

Compte de résultat consolidé

En MAD milliers	31/12/2014 publié	31/12/2014 proforma	31/12/15
Chiffre d'affaires	1 557 125	1 557 125	1 474 463
Charges d'exploitation	(1 048 352)	(1 083 011)	(1 057 417)
Résultat Brut d'Exploitation	508 773	474 114	417 046
Loyers	(40 010)	(40 010)	(36 366)
Excédent brut d'exploitation	468 763	434 104	380 680
Amortissements et provisions	(218 158)	(227 970)	(232 627)
Résultat d'exploitation	250 605	206 134	148 053
Résultat financier	(168 737)	(168 916)	(159 290)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(37 448)	(37 448)	(35 913)
Résultat avant impôt	44 420	(230)	(47 150)
Résultat de la gestion du patrimoine hôtelier	10 545	10 545	12 933
RESULTAT OPERATIONNEL AVANT IMPOT	54 965	10 315	(34 217)
Impôts	(28 415)	(28 415)	(25 197)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	26 550	(18 100)	(59 414)
Intérêts minoritaires	(20 515)	(20 515)	(11 997)
Résultat Net part du Groupe	6 035	(38 615)	(71 411)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	7 959 415	7 959 415	7 959 415
Résultat net par action (en MAD)	0,77	(4,85)	0,77
Résultat net dilué par action (en MAD)	1	(6)	1
DIVIDENDE PAR ACTION (en MAD)	N/A	N/A	N/A

Etat du résultat global

En MAD milliers	31/12/2014 publié	31/12/2014 proforma	31/12/15
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	26 550	(18 100)	(59 414)
Différence de conversion	-	-	-
Partie efficace des profits et pertes sur instruments de couverture dans les couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variation de la juste valeur des "Actifs disponibles à la vente"	-	-	-
Autres éléments du résultat global qui seront ultérieurement reclassés en résultat net	-	-	-
Gain et pertes actuariels sur les engagements sociaux à prestations définies	-	-	-
Autres éléments du résultat global qui ne seront jamais classés en résultat net	-	-	-
Autres éléments du résultat global après impôt	-	-	-
Quote part dans les autres éléments du Résultat Global issus des entités associées comptabilisées	-	-	-
RESULTAT NET ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL TOTAL	26 550	(18 100)	(59 414)
Résultat net et autres éléments du résultat global total part Groupe	6 035	(38 615)	(71 411)
Résultat net et autres éléments du résultat global total Part des intérêts minoritaires	(20 515)	(20 515)	(11 997)

Etat de la situation financière consolidée - ACTIF

En MAD milliers	31/12/2014 publié	31/12/2014 proforma	31/12/15
Ecart d'Acquisition	281 505	281 505	281 505
Immobilisations Incorporelles	4 031	4 107	3 563
Immobilisations Corporelles	3 210 922	3 210 143	3 279 723
Prêts Long terme	17 609	17 609	17 609
Titres mis en équivalence	125 840	125 840	83 075
Autres immobilisations financières	9 668	9 668	6 257
Immobilisations Financières	153 117	153 117	106 941
Actifs d'impôts différés	131 675	131 675	147 831
Total Actif Non Courant	3 781 250	3 780 548	3 819 563
Stocks	59 384	52 588	46 814
Clients	107 627	107 627	118 552
Autres tiers	519 079	372 056	919 403
Prêts à court terme	-	-	-
Trésorerie et équivalence de trésorerie	211	211	768
Total Actif Courant	686 301	532 482	1 085 537
Actifs non courant disponible à la vente	-	-	-
Total Actif	4 467 551	4 313 029	4 905 100

Etat de la situation financière consolidée - PASSIF

En MAD milliers	31/12/2014 publié	31/12/2014 proforma	31/12/15
Capital	795 942	795 942	795 942
Primes et réserves	132 186	63 531	2 550
Résultat de l'exercice	6 035	-38 615	-71 411
Capitaux Propres Part Groupe	934 163	820 858	727 081
Intérêts minoritaires	127 448	127 448	121 168
Capitaux Propres	1 061 611	948 306	848 249
Obligations convertibles en actions	630 571	630 571	635 516
Autres dettes à long terme	1 777 306	1 778 377	1 945 982
Provisions à caractère non courant	1 877	1 877	2 162
Total Passif Non Courant	2 409 758	2 410 829	2 583 660
Fournisseurs	202 823	202 823	352 590
Autres tiers et impôt société	339 786	273 872	310 303
Provisions à caractère courant	14 193	37 993	54 793
Dettes financières à court terme (y.c location financement)	347 929	347 754	629 949
Banques et dérivés passif	91 450	91 450	125 555
Total Passif Courant	996 181	953 892	1 473 190
Passifs relatifs aux actifs non courants disponibles à la vente	0	0	0
Total PASSIF	4 467 551	4 313 029	4 905 100

Variation des capitaux propres

En MAD milliers	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves et résultats	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
01 janvier 2014	7 959 415	795 942	476 827	-339 463	933 306	122 756	1 056 062
Résultat de l'exercice	0	0	0	6 035	6 035	20 515	26 550
Dividendes distribué brut de précompte	0	0	0	-1	-1	-15 803	-15 805
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	-469 167	463 991	-5 176	-20	-5 196
31 décembre 2014	7 959 415	795 942	7 660	130 561	934 163	127 448	1 061 611
Résultat de l'exercice	0	0	0	-71 411	-71 411	11 997	-59 414
Dividendes distribué brut de précompte	0	0	0	-19 902	-19 902	-18 213	-38 115
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0	-115 773	-115 773	-60	-115 833
31 décembre 2015	7 959 415	795 942	7 660	-76 525	727 077	121 172	848 249

Etat de périmètre de consolidation

	% de contrôle	% d'intérêt	Mode de consolidation
Risma	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Chayla	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Marrakech Plaza	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Emirotel	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Moussafir	66,67%	66,67%	Intégration Globale
HCH	100,00%	66,67%	Intégration Globale
Moussaf	70,00%	46,67%	Intégration Globale
Accor Gestion Maroc	33,33%	33,33%	Mise en équivalence
Société d'Aménagement Essaouira Mogador	40,00%	40,00%	Mise en équivalence
Société Marocaine d'Hôtellerie Economique	50,00%	50,00%	Mise en équivalence

Ratios Financiers

	31/12/14	31/12/2014 proforma	31/12/15
Gearing (Dette nette/Capitaux Propres)	131%	140%	182%
Marge Brute d'Autofinancement d'exploitation courante / Dette nette	12%	11%	4%
Retour sur capitaux employés	9%	8%	7%
Création de valeur économique (en millions de MAD)	(156)	(251)	(242)

Suite au résultat de l'audit, les ajustements comptables au 31 décembre 2015 pris en compte dans le compte de résultat consolidé s'élevaient à -13 407 KDH. Les capitaux propres ont été impactés de -126 712 MDH dont -113 306 KDH impactant les réserves et -13 407 KDH impactant le résultat

Tableau des Flux De Trésorerie

En MAD milliers	31/12/2014 publié	31/12/2014 proforma	31/12/15
+ Excédent Brut d'Exploitation	468 763	434 104	380 680
+ Résultat financier	-168 737	-168 916	-159 290
+ Impôts sur les sociétés	40 478	40 478	41 409
+ Charges et produits non décaissés dans l'ExC	9 461	9 461	75 307
+ Annulation des provisions financières et provisions pour impôts	68	68	0
- Dividendes perçus par les sociétés mises en équivalence	4 948	4 948	5 612
= MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT AVANT ELEMENTS NON RECURRENTS	274 025	239 186	110 286
+ Gains (Pertes) non récurrents et frais de restructuration	8 012	8 012	12 933
+ Diminution (Augmentation) du BFR	-115 093	-79 907	-363 707
= FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPERATIONNELLES [A]	166 944	167 289	-240 488
variations de périmètre	-1 732	-1 732	0
- Décaissements liés à des investissements sur actifs existants	-71 329	-71 523	-62 566
- Décaissements liés à des investissements de développement*	-38 518	-315 186	651 228
+ Encaissements liés à des cessions d'actifs	251 077	251 077	500 692
Variation des autres actifs financiers	142 038	142 038	3 411
= FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS / DESINVESTISSEMENTS [B]	4 867	4 674	-209 691
Augmentation de capital (titres de mises en équivalence)	-201 150	-201 150	0
- Dividendes payés	-15 805	-15 805	-38 135
- Remboursement de la dette long terme	-297 326	-297 326	-370 414
- Remboursement liés aux contrats de location-financement	-20 519	-20 519	-19 866
+ Obligation remboursables en actions	280 571	280 571	4 945
+ Nouveaux emprunts long terme	-109 527	-109 527	547 959
= AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA DETTE LONG TERME	-363 757	-363 757	144 396
variation des dettes financière court terme	311 363	311 210	292 120
= FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT [C]	-52 394	-52 547	416 630
= VARIATION DE TRÉSORERIE [E]=[A]+[B]+[C]+[D]	119 416	119 416	-335 49
- Trésorerie ouverture	-210 654	-210 654	-91 238
+ Trésorerie clôture	-91 238	-91 238	-124 787
= VARIATION DE TRÉSORERIE	119 416	119 416	-33 549

(*) y compris les investissements en location financement

Immobilisations Corporelles

En MAD milliers	31/12/2014 publié	31/12/2014 proforma	31/12/15
Terrains	731 686	731 686	860 132
Constructions	1 569 874	1 569 874	1 600 300
Agencements	1 322 157	1 322 157	1 315 664
Matériels et mobilier	901 578	904 683	902 864
Immobilisations en cours	118 745	115 604	89 270
Valeur brute	4 644 040	4 644 004	4 768 230
En MAD milliers	31/12/2014 publié	31/12/2014 proforma	31/12/15
Terrains			
Constructions	(710 720)	(710 720)	(743 637)
Agencements	(122 588)	(122 588)	(138 193)
Matériels et mobilier	(599 810)	(600 564)	(606 677)
Immobilisations en cours	-	-	-
Total des amortissements et dépréciations	(1 433 118)	(1 433 872)	(1 488 507)
En MAD milliers	31/12/2014 publié	31/12/2014 proforma	31/12/15
Terrains	731 686	731 686	860 132
Constructions	859 154	859 154	856 663
Agencements	1 199 569	1 199 569	1 177 471
Matériels et mobilier	301 768	304 119	296 187
Immobilisations en cours	118 745	115 604	89 270
Valeur Nette	3 210 922	3 210 132	3 279 723

Analyse de l'endettement Net

En MAD milliers	31/12/2014 publié	31/12/2014 proforma	31/12/15
Autres dettes long terme	1 777 306	1 778 377	1 945 982
Dettes financières court terme	347 929	347 754	629 949
Banques	91 450	91 450	125 555
Dettes financières	2 216 685	2 217 581	2 701 486
Disponibilités	211	211	768
Actifs financiers courants	211	211	768
Dettes nette	2 216 896	2 217 792	2 700 718

Détails des Actions

Détail des actions	31/12/15	31/12/14
Nombre total d'actions autorisées	7 959 415	7 959 415
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	7 959 415	7 959 415
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	-	-
Valeur nominale de l'action (en MAD)	100	100
Actions de l'entité détenues par elle-même ou par ses filiales ou entités associées	0	0

Analyse du Chiffres d'affaires

En MAD milliers	31/12/2014 publié	31/12/15
Hôtellerie	1 551 136	1 468 343
Haut et milieu de gamme	1 237 136	1 174 699
Economique	314 000	293 644
Support	5 989	6 120
Total	1 557 125	1 474 463

Analyse du résultat Brut d'Exploitation

En MAD milliers	31/12/2014 publié	31/12/2014 proforma	31/12/15
Hôtellerie	529 752	495 092	461 372
Haut et milieu de gamme	401 619	366 959	343 717
Economique	128 133	128 133	117 655
Support	(20 979)	(20 979)	(44 326)
Total	508 773	474 113	417 046

Investissement de développement

En MAD milliers	31/12/2014 publié	31/12/15
Hôtellerie	50 186	651 228
Haut et milieu de gamme	23 765	594 663
Economique	26 421	56 565
TOTAL	50 186	651 228

Investissement sur Actifs Existants

En MAD milliers	31/12/2014 publié	31/12/2014 proforma	31/12/15
Hôtellerie	315 259	315 453	28 169
Haut et milieu de gamme	10 294	10 294	19 113
Economique	10 294	10 294	19 113
Support & Académie Accor Maroc	10 776	10 776	15 283
Total	336 329	336 523	62 566

Suite au résultat de l'audit, les ajustements comptables au 31 décembre 2015 pris en compte dans le compte de résultat consolidé s'élèvent à -13 407 KDH. Les capitaux propres ont été impactés de -126 712 MDH dont -113 306 KDH impactant les réserves et -13 407 KDH impactant le résultat

Attestation des Commissaires Aux Comptes



37, Boulevard Abdelatif Benkadour
20 050 Casablanca
Maroc

Deloitte.

288, Boulevard Zerkouti
6ème étage
Casablanca

GRUPE RISMA

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2015

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de la société RISMA S.A. et de ses filiales (Groupe Risma) comprenant l'état de la situation financière consolidée, le compte de résultat consolidé, l'état de résultat global, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie, le périmètre de consolidation et une sélection des notes annexes relatives à l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 848.249 compte tenu d'une perte nette consolidée de KMAD 59.414.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire de l'état de la situation financière, du compte de résultat consolidé, de l'état de résultat global, de l'état de variation des capitaux propres, du tableau des flux de trésorerie, du périmètre de consolidation et de la sélection des notes annexes ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation provisoire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe arrêtés au 31 décembre 2015, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause notre conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les impacts de la situation mentionnée dans les notes annexes. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2015 tiennent compte d'écritures relatives aux irrégularités comptables survenues dans un site hôtelier, ayant un impact de MMAD 13 sur le résultat net de l'exercice et de MMAD 114 sur les capitaux propres d'ouverture.

Casablanca, le 29 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG
EY ERNST & YOUNG
S.A.R.L.
Abdelatif Ben Kadour
Casablanca
Tél: (212) 522 35 79 500 Fax: (212) 522 35 02 26

Bachir TAZI
Associé

DELOITTE AUDIT
288 Boulevard Zerkouti
- CASABLANCA -
Tél: (212) 05 22 22 40 25/26/34
Fax: (212) 05 22 22 40 78

Ahmed BENADELKHALEK
Associé